

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LEGUEVIN, 5 PLACE DU 8 MAI 1945 31490 LEGUEVIN déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Jean-Michel Cartier, représentant de la société A.F.C. S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 86 CHEMIN DES PINETTES 13880 VELAUX, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Jean-Michel Cartier	225	225 €
Anne Cartier	225	225 €
Delphine Cartier	225	225 €
Frédéric Cartier	225	225 €
Société LA REALE	100	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

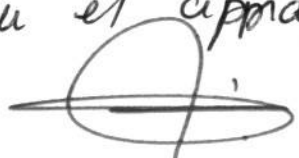
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

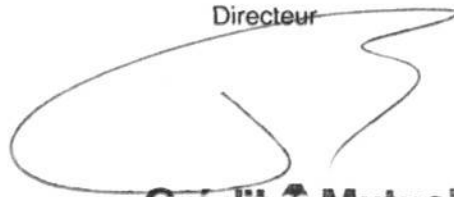
Le 04 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé


Benoit FEDOU
Directeur



Crédit Mutuel

5, place du 8 Mai 1945
31490 LEGUEVIN

☎ 05 34 52 00 55

✉ 02230@creditmutuel.fr

Orias : 07003758

